

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du  
Comité syndical

Réunion du vendredi 27 février 2026

|                                      |                                                      |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Date de convocation : 2 février 2026 | Nombre de membres {<br>présents : 47<br>absents : 36 |
| Nombre de membres en exercice : 83   |                                                      |
| Date de publication : 12 mars 2026   |                                                      |

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 47  
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2026-10  
Abstentions, blancs ou nuls : 0

**OBJET : Aides du SDEER aux communes**

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le VINGT-SEPT du mois de FÉVRIER, vendredi à 9 heures 9 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 février 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 47 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente  
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons  
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons  
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans  
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire  
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts  
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac  
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha  
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE  
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade  
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac  
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU  
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente  
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha  
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers  
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac  
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie  
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Île de Ré  
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie  
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts  
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons

M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie  
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers  
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN  
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage  
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac  
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER  
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts  
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY  
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE  
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. BONY Gérard, suppléant de M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes  
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes  
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon  
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES  
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers  
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente  
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 36 délégués

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON, excusée  
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères  
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade  
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac, excusé  
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES  
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes  
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER  
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN  
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans, excusé  
M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade  
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord  
Mme GRATTET Annie, déléguée du canton de Marans, excusée  
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD  
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON  
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE  
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon  
M. LE CORRE Lionel, délégué du canton de l'Île de Ré  
M. MARCHAIS Olivier, délégué du canton de Surgères  
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY  
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé  
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré  
M. ROBIN Eric, délégué du canton de Marans  
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ, excusé  
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES  
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée  
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac  
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord, excusée

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président propose au Comité de se prononcer sur cinq aides financières que le SDEER serait susceptible d'apporter aux communes adhérentes :

**1°) Aide aux communes porteuses de projets d'effacement de réseaux électriques pour lesquels le SDEER n'apporte pas de participation financière.**

Pour les travaux d'effacement de réseaux électriques sollicités par des collectivités, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEER mais sans son aide financière, M. le Président propose que, si ces travaux sont éligibles au calcul de la redevance d'investissement, le SDEER apporte une participation financière à hauteur de 50 % du montant de redevance *calculée* généré par l'opération au moment de l'ordre de service (un tel taux de participation correspond, à ce jour, à environ 85 % du montant de redevance *versée* par Enedis).

—

**2°) Bornes de recharge.**

M. le Président rappelle que, chaque année depuis 2019, le Comité syndical a décidé que le SDEER apporterait une aide aux communes porteuses de projets de recharge publique de véhicules électriques et qui n'auraient pas transféré leur compétence au SDEER, dans la limite de 500 euros par borne normale et 5 000 euros par borne rapide, dans la mesure où ces bornes seraient conformes aux exigences du décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 modifié relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques, ainsi qu'aux minima techniques du programme ADVENIR porté par l'AVERE-France.

M. le Président propose au Comité syndical de poursuivre ce dispositif, avec les mêmes montants que depuis 2019 (50 000 euros).

Cette aide serait réservée aux communes pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de l'accise sur l'électricité.

—

**3°) Raccordement d'installations communales au réseau électrique.**

M. le Président rappelle que, depuis 2019, le SDEER apporte une aide au raccordement des installations communales de consommation d'électricité pour des puissances supérieures à 36 kVA en basse tension (communes urbaines), dans la limite de 5 000 euros par installation, et pour le raccordement des installations de production d'électricité portées par les communes, dans la limite de 5 000 euros par installation de puissance comprise entre 36 kVA et 100 kVA.

M. le Président propose au Comité syndical de poursuivre ce dispositif, avec les mêmes montants que depuis 2019, soit une enveloppe de 100 000 euros faisant l'objet de décisions d'attribution par le Bureau.

Cette aide serait réservée aux communes pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de l'accise sur l'électricité.

—

**4°) Eclairage public.**

M. le Président rappelle que, par délibération du 27 novembre 2023, le Comité syndical avait décidé que, pour les installations d'éclairage public et d'illuminations de sites ou monuments, l'aide du SDEER prévue dans le programme annuel EP soit plafonnée à 1 250 euros HT de fournitures par point lumineux installé ou modernisé (hors candélabres solaires). Le 4 avril 2025, dans un même souci de sobriété de la dépense publique, le Comité a décidé que, à partir du programme EP 2025 débutant en juillet 2025, le SDEER n'apporte aucune aide financière à la fourniture ou à l'installation de luminaires photovoltaïques autonomes projetés à proximité immédiate ou sur des supports où est ancré un câble d'alimentation de l'éclairage public, ni à proximité immédiate de réseau d'éclairage public souterrain ou de fourreaux installés en ce but par le SDEER.

M. le Président propose au Comité que le SDEER n'apporte également aucune aide financière à la fourniture ou à l'installation de luminaires photovoltaïques autonomes projetés à proximité de réseaux souterrains de distribution publique d'électricité réalisés par le SDEER dans les cinq années précédentes, dans le cas où le SDEER aurait proposé à la commune la pose simultanée de fourreaux dédiés à l'éclairage public.

---

**5°) Maîtrise de la demande en énergie.**

M. le Président rappelle que, le 27 novembre 2025, le comité syndical a approuvé une nouvelle version du modèle de convention de prestations de services relative à la « maîtrise de la demande en énergie » (MDE), fixant les modalités administratives, techniques et financières des prestations d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ces prestations peuvent concerner des actions à toutes les étapes du parcours MDE :

- Suivi énergétique et conseils amont (faible investissement à gains rapides) ;
- Ingénierie de décision (études, audits énergétiques, priorisation des actions) ;
- Accompagnement à la réalisation des travaux ;
- Exploitation et suivi.

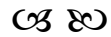
Ces actions, réalisées par les agents du SDEER ou par des prestataires externes, peuvent être subventionnées notamment par le programme ACTEE (actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) porté par la FNCCR.

Actuellement, le SDEER porte les marchés avec les prestataires externes ; en outre, il demande et perçoit les financements du programme ACTEE et laisse le reste-à-charge aux collectivités bénéficiaires. Cependant, ce fonctionnement contraint les collectivités à devoir attendre les notifications des aides avant d'engager des actions.

Afin de fluidifier le processus, M. le Président propose au comité syndical de modifier ce fonctionnement et que le SDEER garantisse aux communes adhérentes (celles pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de l'accise sur l'électricité) engagées dans un suivi énergétique (engagement pour 3 années), une aide financière de 50 % sur les prestations d'audits et d'accompagnement avant phase travaux proposées par le SDEER, relatives à la MDE (qu'elles soient ou non subventionnables par ACTEE). Cela inciterait davantage les communes adhérentes à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, sans attendre les décisions d'ACTEE, et, par une approche globale, permettrait de massifier les économies d'énergies et de les pérenniser.

M. le Président propose au Comité syndical de fixer une enveloppe de 100 000 euros d'aide financière pour 2026-2027, faisant l'objet de décisions d'attribution par le Bureau.

---



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Adopte l'ensemble des propositions qui lui ont été présentées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*